

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du vendredi 12 mai 2017**

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2017062**

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Maison pluri professionnelle de santé à Dourdan : travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal  
– Attribution du marché – Attribution des avenants n° 1 des lots 3, 5A et 6A**

Le 12 MAI 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 5 MAI 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Didier LECRENAIS :

La commune a fait des travaux de réhabilitation d'un bâtiment appartenant à la commune, rue des Vergers Saint-Jacques afin de créer une maison pluri professionnelle de santé.

Le marché est décomposé en lots comme suit :

Lot n°1	Démolition, curage, Gros-œuvre, Sols Durs, VRD
Lot n°2	Menuiserie extérieure
Lot n°3	Bardage, Etanchéité, Couverture, ITE
Lot n°4	Cloisons, Faux-plafonds, Menuiseries intérieures
Lot n°5	Revêtements de sols souples, Peinture
Lot n°6	Electricité
Lot n°7	Plomberie, Chauffage, Ventilation

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour les lots n° 3, 5A et 6A et doivent faire l'objet d'avenants.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux et Développement durable » du 24 avril 2017,

**Vu** la délibération n°DEL2016098 du Conseil Municipal du 16 septembre 2016 attribuant le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal,

**Considérant** la nécessité de passer les avenants n°1 pour les lots n°3, 5A et 6A pour des prestations supplémentaires, dont les projets sont joints à la présente délibération,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** les projets des avenants n° 1 pour les lots n°3, 5A et 6A,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants n° 1 pour les lots n°3, 5A et 6A, ci-joints,
- **de dire que** les crédits correspondant sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **24 MAI 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

la Maire

Maryvonne BOQUET